

Brétigny, le 20 décembre 2018

Mesdames Messieurs les riverains  
de la rue Jean Rongière

Direction des Services Techniques

Réf. :  D2018-ENV148/IR/LM  
Affaire suivie par Isabelle REVÊCHON  
Tél. : 01 69 88 41 60  
Mel : i.revechon@mairie-bretigny91.fr

Objet : réunion publique du jeudi 22 novembre 2018  
Relative à la rue Jean Rongière

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de vous remercier en préambule pour votre participation à la réunion qui s'est tenue le jeudi 22 novembre dernier à l'école Jean Lurçat. Celle-ci nous a en effet permis d'échanger sur les solutions à apporter aux difficultés rencontrées dans votre rue. Aussi, pour la bonne information de tous, il me paraissait important de récapituler les décisions arrêtés collectivement à cette occasion.

Afin de fluidifier la circulation sur la partie nord de la rue, la chaussée sera tout d'abord élargie au niveau de l'actuel alternat, de manière à supprimer ce dernier et permettre la création d'une chaussée à double sens de circulation.

Nous avons ensuite acté que des potelets seraient posés sur les trottoirs présentant une largeur suffisante, et ce afin de garantir la sécurité des piétons et d'empêcher le stationnement de véhicules, notamment devant le n°13, à l'angle de la rue de l'Hurepoix.

En matière de stationnement, il a été décidé de supprimer les deux places situées devant le n°15, ainsi que deux autres situées face aux n° 53 et 55 et celle positionnée devant le n°57. La place située devant le n°8 sera par ailleurs décalée à proximité du n°6, ce qui nous contraint de déplacer le passage piétons, situé au niveau du n°17 et le rapprocher de l'accès piéton de la propriété du n°6. De plus, l'interdiction de stationner près du n°67, partiellement effacée, sera marquée de nouveau.

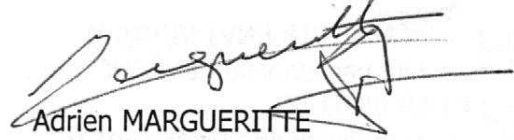
Afin d'augmenter les capacités de stationnement sur la partie sud de la voie, une dizaine de places seront créées sur les terrains appartenant à la SNCF et à ICF La Sablière, le long de l'accès à la résidence ALJT. Pour éviter tout stationnement de longue durée, celui-ci sera limité en temps à 4 heures.

Enfin, conformément à vos attentes, je vous confirme que les contrôles de la police municipale seront renforcés et que des verbalisations seront dressées en cas de stationnement sur les trottoirs ou en-dehors des emplacements matérialisés.

Ces mesures seront mises en œuvre au plus vite, certaines étant liées aux conditions climatiques (marquages au sol par exemple) ou à des contingences administratives (acquisition de terrain pour la création du stationnement et l'élargissement de la voie notamment).

Espérant répondre ainsi à votre attente et restant naturellement à votre écoute, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de ma considération distinguée.

*Avec mes meilleurs vœux  
pour l'année 2019 !*



Adrien MARGUERITE  
Conseiller Municipal Délégué  
Circulation, Stationnement, Sécurité

